

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 11 JUIN 2018

SESSION ORDINAIRE

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 11 JUIN 2018 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MASSELOT, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint
- Désignation du Secrétaire de séance : Valérie BATISSE. Vote unanime.

PRESENTS : M. MASSELOT, Mme TROTE, M. ARBRE, Mme MARTIN, M. VEYSSIERES, Mme BON, M. LAJONCHERE, Mme LAIR, MM. MENES, PIRONNY, GIVRY, Mmes BATISSE, MANCEAU, M. PAMBET, Mme LACOUTURE, MM. SAEZ, BRUNET, Mme MENARD, M. BEGUE, Mme LEFORT, MM. DAUTRAIX, EGLI, Mmes DUCHAINE, SANNAZZARO

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. SOMMER, Mme GESNEL, M. ALBARET

ABSENTS : Mme VILLARMET, M. DABERT

Date de convocation : 05 juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 27

A ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 26 mars et 09 avril 2018. **La majorité approuve (2 contre : M. ALBARET et M. DAUTRAIX)**

M. EGLI note une erreur de frappe sur la page 2 : effacer « adopté à l'unanimité ».

Comme M. ALBARET est absent, il a demandé à M. DAUTRAIX de lire le texte qu'il a écrit. M. DAUTRAIX donne lecture : « Concernant les comptes rendus, je voterai contre car depuis notre élection, il n'est en aucun cas tenu compte de nos positions et de nos demandes. Le plus bel exemple : c'est la façon dont sont traitées les questions écrites que nous avons posées et qui n'ont pas de réponses ou de la façon la plus succincte possible. Aujourd'hui au sein de ce Conseil municipal certains se moquent des droits de l'opposition et je tiens à remercier ceux qui lors de rencontres me disent leur soutien. Merci Monsieur le Maire si ce texte a pu être lu en Conseil, ce serait une avancée dont je prendrai acte. »

M. MASSELOT a une première proposition à faire concernant le compte rendu qui représente une somme de temps astronomique, le temps passé à réécouter un enregistrement numérique pour le retransformer en mots écrits que vous lisez. Bien évidemment il n'est jamais retranscrit au mot près. A Clermont Auvergne Métropole le compte rendu n'apporte aucune remarque car on indique seulement le nom de la personne qui parle et le temps du propos. Pour ceux qui souhaitent écouter la bande, elle se trouve sur le site Web de la commune. Il propose aux Conseillers de réfléchir et ensuite d'échanger à ce propos.

La deuxième proposition on passe un temps fou à lire l'intégralité de délibérations dont tout le monde se fiche il précise bien l'intégralité du texte et non pas l'essence. A Clermont Auvergne Métropole, on ne lit pas les délibérations, elles sont projetées et sont censées avoir été lues par tous les conseillers. Ceux qui le souhaitent peuvent les télécharger. M. MASSELOT préférerait passer plus de temps à débattre que de temps à lire des choses dont on n'a pas l'obligation.

2) Modification du tableau des emplois. **Adopté à l'unanimité**

Mme TROTE rapporte.

3) Création de cinq emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité. **Adopté à l'unanimité**

Mme TROTE rapporte.

4) Allocation aux parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans. **Adopté à l'unanimité**

Mme TROTE rapporte.

M. EGLI apprécie cette délibération. Il trouve que celle allocation future est une très bonne chose. A titre personnel Il s'en réjouit.

M. MASSELOT précise que cela n'était pas arrivé jusqu'à présent, mais un cas se présente.

5) Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur. **Adopté à l'unanimité**

Mme TROTE rapporte.

6) Renouvellement du Comité Technique commun à la Commune de Ceyrat et au CCAS et fixation de sa composition. **Adopté à l'unanimité**

Mme TROTE rapporte.

7) Groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus et des rampants - Travaux d'isolation à réaliser COCON 63-2. **Adopté à l'unanimité**

M. MASSELOT rapporte.

8) Convention SMTC - AC. **Adopté à l'unanimité**

Mme BON rapporte.

A FINANCES

1) Décision Modificative n°1 / Budget Commune - Virements de crédits - Section d'investissement. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

2) Décision Modificative n° 1 / Budget Camping - Crédit supplémentaire. **La majorité approuve (6 abstentions : Mmes LEFORT, DUCHAINE, SANNAZZARO, MM. BEGUE, SAEZ, EGLI)**

Mme MARTIN rapporte.

Madame LEFORT demande si on connaît la recette du camping en 2017.

M. MASSELOT répond qu'il est encore trop tôt pour répondre. On aura une vision beaucoup plus claire cet automne pour plusieurs raisons. On arrive à la fin des investissements. Il rappelle qu'un emprunt d'environ 450 000 € avait été débloqué l'année dernière. Au total on va être à peu de chose près au montant que le délégataire avait indiqué dans son business plan dans les 10 ans de délégation. On reste sur le même modèle économique que ce camping doit rapporter année après année autant que ce qu'il coûte en remboursement d'emprunt puisqu'il s'agit d'investissement. Il est probable que nous rediscutions avec la banque un emprunt qui serait un peu calqué sur le business plan du délégataire. La saison 2017 a été impactée par des travaux qui n'étaient pas finis notamment dans le restaurant. Il faudra voir avec le délégataire comment régler ce problème car la commune est un peu fautive. La discussion pourra se faire lorsqu'on aura une idée d'une année normale, en l'occurrence l'année 2018. Ce camping est très beau tant dans son environnement que dans ses bâtiments. Il espère que ce camping va devenir un outil qui va permettre à minima de financer l'emprunt que la ville rembourse. Quand cet outil camping sera en vitesse de croisière avec un revenu annuel de l'ordre de 700 000 à 900 000 €, à la fin de la délégation : tout ce que le délégataire aura investi sera un bien de retour pour la commune. Nous faisons l'immobilier, les bâtiments et le délégataire : le mobilier. Tous les chalets seront à la commune. Ainsi donc le revenu pour la commune va doubler. La commune a investi 1 million et le délégataire également. Il rappelle que, dans les 12 années qui précédaient 2014, ce camping avait coûté 660 000 euros à la commune dont 400 000 € en fonctionnement. Il est très compliqué de faire du tourisme dans une commune de notre taille.

M. EGLI a une remarque et une question : quand le camping est passé en délégation de service public, les 3 personnes embauchées au camping rentrent dans le personnel communal donc dans le budget général de la commune. Ce sont des salaires à verser en plus au budget communal. A la fin de l'année 2017 sait on combien le délégataire a reversé à la commune s'il y a eu versement ou si régularisation sera faite en 2018. On est dans l'inconnu sur le retour du délégataire.

M. MASSELOT explique qu'il y a une part fixe qui est de 20 000 €, une taxe foncière de l'ordre de 10 000 € et une taxe variable qui est de 5 % jusqu'à 500 000 € de chiffre, de 6 % de 500 000 à 800 000, de 8 % au dessus de 800 000 € Pour l'instant, ils se sont vus mais n'ont rien décidé. Le Conseil sera tenu informé par délibération.

3) Admission de titres en non valeur. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

4) Créances éteintes. **Adopté à l'unanimité**

Mme MARTIN rapporte.

5) Edition de deux ouvrages. **La majorité approuve (7 abstentions : Mmes DUCHAINE, SANNAZZARO, MM. BEGUE, SAEZ, EGLI, BRUNET, PAMBET)**

Mme MARTIN rapporte.

M. MASSELOT pense que la commune a une chance inouïe d'avoir cet homme, Aubiérois de surcroît, qui travaille bénévolement. On peut le considérer comme Ceyratois. Il ne sait pas s'il y a beaucoup de communes en France qui possèdent autant de livres sur elles. Il pense qu'en terme de patrimoine, 2800 € sur un budget de 7 millions, est ce que ça vaut le coup de s'écharper sur ce sujet. Il considère que c'est une chance d'avoir cet homme de cette qualité qui travaille bénévolement, 2800 € est égal au prix de l'imprimeur. Il demande aux Conseillers de voter ce projet.

M. EGLI fait remarquer que tout le monde reconnaît le travail de M. QUESNE. Il se pose la question suivante : mettre 50 exemplaires en vente et le reste du stock (= 50 exemplaires) à prendre la poussière dans les caves. Il serait plus judicieux des les offrir lors de la venue de comité de jumelage.

M. PAMBET rejoint l'avis de M. EGLI. Beaucoup d'exemplaires sont dans les combles qui ne servent à rien et que l'idée de les offrir lors des jumelages est une bonne idée. Il ne souhaite en aucun cas critiquer le travail de cet écrivain qu'il trouve très prolifique. Mais chacun de nous peut écrire des livres ! Evidemment il n'est pas question de s'écharper pour 2800 € mais on aurait pu s'en servir pour autre chose. Surtout si les livres s'accumulent dans le grenier.

M. MASSELOT explique que tous les livres de M. QUESNE ne sont pas offrables aux comités de jumelage

Mme BON informe qu'il avait été évoqué en commission qu'on aurait pu en offrir lors de mariages.

M. MASSELOT répond que le nombre de mariage est important et que la commune offre déjà un livre d'or aux mariés. Offrir à des jeunes mariés : « Ceyrat d'Autrefois » !! peut-être aux jeunes remariés !!

M. BRUNET demande si une commission citoyenne lit ces livres avant que la mairie les fasse publier pour valider le bien fondé, si l'association des anciens combattants a donné son avis consultatif dont on pourrait tenir compte. Il a l'impression de voter un peu dans le vide.

M. MASSELOT précise que M. QUESNE vient lui présenter tous ses ouvrages, et faisait la même chose avec son prédécesseur. Dès que cela touche à une personne qui est inscrite sur un monument aux morts, cela passe par M. MENES qui valide avec les anciens combattants.

M. MENES a eu souvent l'occasion de rencontrer M. QUESNE et de discuter avec lui avant que les ouvrages soient écrits. Dès qu'il s'agit de faits historiques, ils contactent le ministère des anciens combattants, les organismes officiels ou la préfecture pour avoir des renseignements extrêmement précis. Ce qui est écrit a été vérifié au moins pour les faits et les individus.

M. DAUTRAIX félicite et remercie le travail de M. QUESNE. Il constate que le coût de l'impression est relativement faible.

E JEUNESSE

1) Rythmes scolaires et projet éducatif territorial - PEDT. **Adopté à l'unanimité**

M. ARBRE rapporte.

M. EGLI remercie les services qui ont préparé ce document autour de M. BOURDIER. Il trouve ce document très bien rédigé, bien synthétique et qui montre au niveau de notre commune qu'elle a la capacité de s'adapter aux évolutions législatives. Pour sa part, les 4 jours et demi convenaient très bien au rythme des enfants avec des activités périscolaires de très bonne qualité. Il y a une nouvelle évolution et on se doit de respecter la démocratie, le vote des parents et des enseignants. Il pense néanmoins que de regrouper le temps scolaire sur 4 jours va surcharger les journées. Il espère que les enfants ne seront pas trop perturbés à la rentrée scolaire. Il en a parlé avec les enseignants et les atsems mais évidemment les discours ne sont pas les mêmes. Les enseignants étaient pour la semaine de 4 jours. Il espère que l'adaptation se fera au mieux. Il ne faut pas être inquiet car la commune dispose de services expérimentés. La question que l'on peut se poser est la capacité d'accueil du centre de loisirs, notamment le mercredi matin. 3 groupes scolaires souhaitaient le retour à la semaine de 4 jours contre un qui était contre. Il faut s'adapter mais il pense que la priorité est de voir l'intérêt des enfants. Il regrette que certains enseignants voient leur intérêt personnel avant celui des enfants.

M. ARBRE n'est pas inquiet quant à la capacité d'accueil de la commune qui saura faire face et tout sera fait pour que cela se passe convenablement.

M. MASSELOT a suivi le dossier avec MM. ARBRE et BOURDIER. Il précise qu'il y a eu une vraie concertation à Ceyrat. La mairie n'a en rien interféré dans les débats. Le résultat a été implacable : 75 % de nos 4 écoles ont voté pour.

M. ARBRE fait remarquer que ce document est très intéressant et encourage les conseillers à le lire.

2) Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Adopté à l'unanimité

M. ARBRE rapporte.

3) Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement pour les séjours à l'extérieur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018. **Adopté à l'unanimité**

M. ARBRE rapporte.

4) Tarifs des accueils de loisirs périscolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Adopté à l'unanimité

M. ARBRE rapporte.

5) Tarifs 2019 petite enfance. **Adopté à l'unanimité**

M. ARBRE rapporte.

M. EGLI demande si au niveau de la petite enfance les services ont constaté un surplus de demandes depuis 1 ou 2 ans. Est-ce que les demandes ceyratoises arrivent à être comblées ?

M. ARBRE précise que la crèche doit être ouverte à tous. Depuis l'ouverture les Ceyratois sont prioritaires, mais on ne peut pas satisfaire toutes les demandes. Une mini-crèche s'est ouverte à Ceyrat qui permet la garde d'une dizaine d'enfants. Le territoire dispose également de 32 ou 35 assistantes maternelles qui elles aussi doivent travailler.

Mme LEFORT trouve que Ceyrat dispose d'une belle qualité de garde pour les enfants de la commune.

6) Tarifs de la cantine des écoles à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018. **Adopté à l'unanimité**

M. ARBRE rapporte.

Il précise que le tarif cantine n'avait pas augmenté durant 2 ans.

G URBANISME

1) Acquisition foncière parcelle AM 452 sise rue du Granit. Adopté à l'unanimité

M. VEYSSIERES rapporte.

M. EGLI pense que cela donne l'impression que la commune fait une très bonne affaire en achetant cette parcelle de 334 m² 1, 50 euros rue du Granit ; il précise que le prix de 1,50 € lui paraît bas . Si cette acquisition repose sur une entente amiable tant mieux pour la commune mais la valeur vénale de 1,50 € en zone Ug c'est surprenant. Il n'a pas été voir sur place la topographie mais sur la commune de ceyrat une zone ug ce n'est pas ce prix.

M. MASSELOT il suffit de voir sa forme.

M. VEYSSIERES invite M. EGLI à aller voir rue du Granit : la parcelle n'existe pas, elle est noyée sous le trottoir (1 m50 de large sur une grande longueur) et elle n'a aucune valeur. Il convient de régulariser une situation par rapport à la voirie. Ce bien n'a aucune valeur. La régularisation a été faite par un expert agréé par la cour d'appel de Riom.

M. MENES précise que cette parcelle était restée sous forme de talus depuis la construction de la maison BAVEREL.

2) Acquisition foncière parcelle AP 34 au lieu-dit "Champ Colon". Adopté à l'unanimité

M. VEYSSIERES rapporte.

M. BRUNET a eu l'occasion d'aller sur le terrain avec M. REBAUD et les représentants du quartier. Il pense que c'est une excellente opération. Dans l'esprit des gens du quartier, l'intérêt est d'aménager des places de parking mais surtout de faciliter le virage des personnes qui descendent directement. Il serait souhaitable par la suite de revoir le plan de circulation dans l'ensemble de ces rues

3) Acquisitions et cessions foncières - Etat annuel 2017. Adopté à l'unanimité

M. VEYSSIERES rapporte.

4) Convention avec le SIEG - Travaux d'éclairage public du quartier "La Beaumière". Adopté à l'unanimité

M. VEYSSIERES rapporte.

M. BRUNET demande s'il est possible d'avoir connaissance du cahier des charges d'éclairage pour le lotissement «La Beaumière »

M. VEYSSIERES est dans l'incapacité de répondre.

M. MENES siège pour le compte de la commune aux réunions du SIEG et il a dans ses ambitions et projets d'utiliser au maximum des installations économes d'énergie : les éclairages intermittents, les baisses d'éclairage à certain moment. Ces projets seront à affiner avec le SIEG mais il est évident que cela fait partie des préoccupations du SIEG.

M. MASSELOT ajoute que le SIEG est un des meilleurs syndicat d'électricité de France.

M. BRUNET aimerait en être convaincu et souhaiterait avoir cette précision lors d'un prochain Conseil.